

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance d'installation du 21 mars 2026
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-et-un mars de l'an deux mille vingt-six)
sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (33) : Mmes et MM. Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Sophie ACKER, Marie ADAM, Norah ARKAM, Rachel BAECHTEL, Bilge BAYRAM, Olivier BECHT, Soraya BENDJEMA, Simon BONNEFOND, Patrick BOUTHERIN, Nicolas DESCLOUX, Michèle DURINGER, Alexandre DURRWELL, Christophe EHRET, Damien GUILLAUME, Moncef HALLOUL, Martine KOEBERLE, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Béatrice LORRAIN, Catherine MATHIEU-BECHT, Valérie MEYER, Simon MULLER, Jean-Marc NICO, Benjamin PITOIZET, Bastien ROHRBACH, Chantal SCHNEIDER, Cédric SCHRUTT, Miné SEYHAN, Christian THOMA, Dominique THOMAS, Eddie WAESELYNCK, Philippe WOLFF, Marilyn ZAVAGNO

Excusés (0) :

-o-O-o-

Point 19 de l'ordre du jour

Majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-22 et L.2123-24-1 III

Considérant que les communes sièges d'un bureau centralisateur de canton bénéficient d'une majoration de 15% des indemnités de fonction servies au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que la ville de Rixheim est siège du bureau centralisateur du canton depuis le 1^{er} janvier 2015 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'appliquer la majoration légale de 15% sur les montants votés pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation à compter du 21 mars 2026, donnant les montants suivants :

Nom	Fonction	% de l'indice terminal de la fonction publique	Montant en euro brut	Montant majoré brut (15%)
Catherine MATHIEU- BECHT	MAIRE	63,00%	2 589,63 €	2 978,07 €
Patrick BOUTHERIN	ADJOINT 1	22,00%	904,31 €	1 039,96 €
Marie ADAM	ADJOINT 2	20,00%	822,10 €	945,42 €
Alexandre DURRWELL	ADJOINT 3	20,00%	822,10 €	945,42 €
Valérie MEYER	ADJOINT 4	20,00%	822,10 €	945,42 €
Philippe WOLFF	ADJOINT 5	20,00%	822,10 €	945,42 €
Sophie ACKER	ADJOINT 6	20,00%	822,10 €	945,42 €
Moncef HALLOUL	ADJOINT 7	17,00%	698,79 €	803,61 €
Béatrice LORRAIN	ADJOINT 8	17,00%	698,79 €	803,61 €
Nicolas DESCLOUX	ADJOINT 9	12,00%	493,26 €	567,25 €
Marilyn ZAVAGNO	CMD 1	20,00%	822,10 €	945,42 €
Christophe EHRET	CMD 2	20,00%	822,10 €	945,42 €
Lauriane KRAFFT- WYBRECHT	CMD 3	17,00%	698,79 €	803,61 €
Dominique THOMAS	CMD 4	13,00%	534,37 €	614,52 €
Zineb ABDELLAOUI MAÂNE	CMD 5	13,00%	534,37 €	614,52 €
Soraya BENDJEMA	CMD 6	5,50%	226,08 €	259,99 €
Christian THOMA	CMD 7	5,50%	226,08 €	259,99 €

- D'imputer la dépense correspondante au compte 65311 « indemnités de fonction » code fonction 031 « assemblée délibérante »
- De faire évoluer le montant des indemnités en fonction de l'augmentation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 21 mars 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

La Secrétaire de séance,



Marilyn ZAVAGNO

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **21 MARS 2026**